



Céder une voiture

Par pat71

Bonjour,
j ai cédé ma voiture à mon ex compagne carte grise barrée le 15 decembre 2023
à ce jour la carte grise n a pas été changée et l assurance est toujours à mon nom l assureur n a pas résilié l assurance
Merci

Par yapasdequoi

Bonjour ?
Merci ?
Pourquoi cette question est-elle dans la rubrique "pénal" ?

Il suffit de communiquer le certificat de cession à l'assureur pour résilier. C'est à vous de résilier.

Par Henriri

Hello !

Pat, il semble que vous attendiez que d'autres personnes agissent (votre ex-compagne, votre assureur).

Mais vous-même qu'avez-vous fait en regard de la procédure de vente ou de don de votre véhicule ?

Procédure à suivre :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1707]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1707[ur
rl]

A+

Par janus2

Bonjour,
Et quelle est votre question ?

Par isernon

bonjour,

pour vendre ou donner un véhicule, il ne suffit pas de rayer la carte grise, il faut établir un certificat de cession, et transmettre ces informations sur le site ANTS.

le vendeur est informé lorsque l'acquéreur fait le changement de carte grise.

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1707]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1707[ur
rl]

pour l'assurance, il appartient au vendeur de résilier l'assurance du véhicule vendu.

salutations

Par janus2

Je ne sais pas comment vous faites pour répondre à des questions qui ne sont pas posées ?